

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 53

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« financement du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.